

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME 2016**



Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME 2016

Madame, Monsieur,

Le FIP GALIA PME 2016 a été constitué fin 2016. Toutes les parts A ont été souscrites avant fin décembre 2016.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 décembre 2021, le Fonds peut désormais librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Deux cessions ont été réalisées en 2022, nous permettant ainsi de procéder une distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME 2016 en espèces, à hauteur de **707 220 euros**, soit la somme de **60 euros par part**, avant fin mars 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds. Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées n'excèdent pas, selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vincent SCHIFANO
Président